

# SEPIMO LA HENIN

Société Anonyme au capital de 30.300.000 F  
Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS  
R.C.S. PARIS B 632 003 638

\*\*\*

63 0363

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** T<sup>e</sup> de COMMERCE de PARIS  
N° dépôt

DU 30 OCTOBRE 1995

24 NOV. 1995

62336

PROCES-VERBAL

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,  
le lundi trente octobre,  
A onze heures,

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme dite "SEPIMO LA HENIN", au capital de 30.300.000 F, divisé en 303.000 actions de 100 F chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS, sur convocation qui leur a été faite par lettre en date du 16 octobre 1995.

La Société COGERCO-FLIPO, représentée par Monsieur Francis PONS, commissaire aux comptes titulaire, a été convoquée régulièrement par le Président du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en date du 16 octobre 1995.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée par les actionnaires lors de leur entrée en séance.

Monsieur Alain JESEL, préside l'Assemblée en qualité de Président du Conseil d'Administration.

C.F.I. - COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE, représentée par Monsieur Eric DUFOIX et Madame Muriel GONNET, présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

*Handwritten signatures and initials:*  
= M J m

Monsieur Jean-Claude LOUBEYRE est désigné comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué arrête la feuille de présence et le Président constate à la vue de celle-ci, certifiée sincère et véritable par les Membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés représentent plus de la moitié du capital social.

Le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Le Président rappelle que les résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires devront, pour être adoptées, être prises à la majorité des votes exprimés.

Le Cabinet COGERCO-FLIPO, commissaire aux comptes, dûment convoqué, s'est fait excuser.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- . la feuille de présence,
- . le texte des résolutions soumises à l'assemblée,
- . une copie de la lettre de convocation adressée à tous les actionnaires et au commissaire aux comptes,
- . un exemplaire des statuts.

Le Président rappelle les modalités de convocation à l'assemblée.

Il rappelle l'ordre du jour :

- 1°) Examen de la situation de la Société et décision à prendre sur la poursuite de l'activité en exécution de l'article 241 de la Loi du 24 juillet 1966.
- 2°) Délégation de pouvoirs pour les formalités.

Le débat étant ouvert et après échange de vues, il est mis successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délibérant par application des dispositions de l'article 241 de la Loi du 24 juillet 1966 sur les Sociétés commerciales, après examen de

= M J M

la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1994 et qui ont été approuvés dans la première résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1995, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

En conséquence, le maintien de l'activité sociale est décidée.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

#### DEUXIEME RESOLUTION

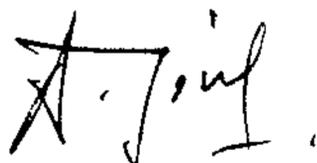
L'Assemblée Générale confère tout pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet de pourvoir à toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures.

Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président,  
Alain JESEL



C.F.I. - COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE  
représentée par Eric DUFOIX



Madame Muriel GONNET



Le Secrétaire  
Jean-Claude LOUBEYRE

